

Renvoi au comité de salubrité de la pétition du sieur Bellepèche, botaniste, concernant la guérison des attaques d'épilepsie, lors de la séance du 19 février 1791

Adrien Jean Duport

Citer ce document / Cite this document :

Duport Adrien Jean. Renvoi au comité de salubrité de la pétition du sieur Bellepèche, botaniste, concernant la guérison des attaques d'épilepsie, lors de la séance du 19 février 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 279;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_10255_t1_0279_0000_18

Fichier pdf généré le 07/07/2020

Lequeux n'est autre chose que les maîtres de poste coalisés. Mais je demande si l'on contreviendrait au décret en adjugeant le bail à la compagnie Lequeux. Cette compagnie exploitera les messageries, et les maîtres de poste exploiteront les postes. Autrefois, qui est-ce qui exploitait les messageries si ce n'étaient les maîtres de poste? (*Applaudissements.*) Si on prenait le décret dans le sens judaïque, on dirait qu'on ne pourrait se servir des mêmes chevaux. Vous avez dit que les postes aux chevaux et les messageries continueront. Vous les considérez donc dans l'ordre où elles se trouvaient comme séparées quant à l'exploitation. La lettre du décret est donc remplie; je suis donc en droit d'insister sur la question préalable.

M. de Cazalès. Si la compagnie Lequeux n'est pas composée des maîtres de poste, il est évident que j'ai tort. Dans le cas contraire, il est évident que M. Martineau n'a répondu à aucune de mes raisons. Il faut savoir s'il y a des inconvénients à la réunion qu'on vous propose, et c'est pour cela que je désire que vous réunissiez les lumières de vos comités. On a parfaitement tort quand on prétend que je veux gagner du temps, puisque je demande que le rapport soit fait lundi, et mardi l'adjudication.

(L'ajournement est repoussé par la question préalable.)

M. le Président. Voici la nouvelle rédaction du décret qu'on vous propose :

« L'Assemblée nationale décrète que l'affaire sera renvoyée au pouvoir exécutif pour faire l'adjudication du bail des messageries sur l'enchère déjà reçue ou sur telle autre qui pourra survenir. »

(Ce décret est adopté.)

M. le Président. Il y a un second objet dans la lettre du ministre; il consiste dans la proposition de vous soumettre quelques observations sur l'insuffisance du nombre des administrateurs chargés du service des postes.

(L'Assemblée renvoie cet objet à son comité des finances.)

M. de Folleville. Je demande que l'Assemblée charge son comité de lui présenter les conditions auxquelles on pourra être maître de poste : car si le service des messageries occupe les chevaux de poste, les gens qui voudront partir à heure indiquée ne trouveront plus de chevaux de poste.

Je demande donc qu'il soit ordonné à votre comité de vous présenter des moyens pour assurer le service des postes et en même temps pour examiner si la somme de 1,200,000 livres que vous donnez tous les ans sera encore donnée après l'anéantissement total du service des postes. (*Murmures.*)

Plusieurs membres : L'ordre du jour !

(L'ordre du jour est décrété sur cette motion.)

M. le Président annonce l'ordre du jour de la séance de demain.

La séance est levée à trois heures.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. DUPORT.

Séance du samedi 19 février 1791, au matin (1).

La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin.

M. le Président. Le sieur Lardé, mécanicien, propose à l'Assemblée nationale un carrosse, dont il est l'inventeur et dont le mécanisme offre une marche d'autant plus curieuse qu'on peut, sans chevaux, se servir de ce carrosse chargé de 5 personnes, pour parcourir Paris et voyager sur les grandes routes.

Le sieur Lardé ajoute à sa proposition celle de faire jouir l'Assemblée de la curiosité que présente son invention et demande qu'il lui soit accordé la récompense attribuée aux inventeurs de découvertes utiles par votre décret du 30 décembre dernier.

(L'Assemblée ordonne qu'il soit fait mention honorable dans son procès-verbal des propositions du sieur Lardé et renvoie la demande de récompense à son comité de commerce et d'agriculture.)

M. le Président. Le sieur Bellepêche, botaniste, dans une pétition qu'il adresse à l'Assemblée, offre de faire des expériences sur des malades atteints d'épilepsie, maladie qu'il assure pouvoir guérir.

(Cette pétition est renvoyée au comité de salubrité.)

M. le Président. Le sieur Jansen fait hommage à l'Assemblée de deux brochures : la première, sur la culture du tabac en France, suivie d'un plan sur l'établissement d'une caisse de prévoyance, destinée à diminuer la mendicité; la seconde, d'un projet tendant à conserver les arts en France, en immortalisant les événements patriotiques et les hommes illustres.

(L'Assemblée ordonne qu'il soit fait mention honorable de cet hommage dans le procès-verbal.)

M. le Président. Le sieur Brun de Condamine fait part à l'Assemblée d'une découverte utile aux agriculteurs, pour battre les blés; l'inventeur assure que cet instrument épargnerait la moitié des frais de battage, et réunirait l'avantage de battre mieux les gerbes.

(L'Assemblée décrète le renvoi de la lettre de M. Brun de Condamine au comité d'agriculture et de commerce.)

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

M. d'André. Messieurs, j'ai aussi à vous présenter une pétition qui me regarde personnellement.

Il y a déjà 3 ou 4 mois que M. Leblanc-Gily, qui est un peu fou, mais un fou méchant, a envoyé à l'Assemblée nationale une dénonciation pleine d'injures contre moi. Sur la demande que j'en fis alors, vous avez eu la bonté de la renvoyer au comité des rapports. J'ai sollicité long-

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.